



Après avoir fait recours devant deux juridictions sans succès, Ama Tutu Muna vient d'obtenir l'ouverture de la succession de son père Salomon Tandeng Muna au tribunal de première instance de Bonanjo dans la ville de Douala.

Le tribunal de première instance de Bonanjo à Douala a répondu favorablement à la demande de l'ouverture de la succession adressée le 28 mai dernier par l'ancienne ministre des arts et de la culture Ama Tutu Muna, pouvait-on lire dans le quotidien mutations en kiosque le lundi 11 juin dernier.

En effet, dans cette correspondance adressée au TPI de bonanjo, Ama Tutu Muna soeur cadette de la famille Muna affirme ignorée l'existence du jugement d'hérédité N399 rendu le 18 juillet 2002. Elle déclare aussi n'avoir eu connaissance de l'existence de ce jugement que lorsqu'elle a entrepris son action en justice pour obtenir l'ouverture de la succession.

Cette décision du tribunal de première instance de Bonanjo donne un tournant décisif dans l'affaire de succession qui oppose depuis un moment les frères Muna.

La plaignante reproche à ses frères la gestion inéquitable des biens de leur feu père Salomon Tandeng Muna. Ama Tutu Muna réclame aussi un partage équitable des biens et sa nomination en tant coadministratrice de cette succession.

